

<b>COMPOSANTE</b>	<b>LASH</b>	
<b>MENTION</b>	<b>Psychologie</b>	
<b>CODE DIPLÔME</b>	<b>HMPHY18</b>	
<b>Session M1</b>	<b>Session unique</b>	Faire autant d'onglet semestre que de Parcours Types
<b>Session M2</b>	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention
<b>COMPENSATION</b>		
<i>Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.</i>		
<b>obtention des UE</b>		
acquise à la moyenne		
<b>Obtention du Semestre</b>		
Acquis à la moyenne selon les rè		
<b>Obtention de l'Année</b>		
Lorsque chaque semestre est validé (pas de compensation intersemestre)		
<b>Note éliminatoire</b>		
Pas de compensation inter-UE ni intra-UE quand la note est inférieure à 7		
Le redoublement est soumis à la décision du jury de délibération.		
<b>ORIENTATION M1 ⇔ M2</b>		
En fin de première année de master, le jury d'année se prononce sur l'admission à poursuivre de l'étudiant, au sein de la mention, en précisant le parcours. Décision : admis à poursuivre au sein de la mention A... dans le (s) parcours: 1 ou parcours 2 (si plusieurs options proposées).		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		



